

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2983

8 décembre 2012

SOMMAIRE

Anglo American Exploration Luxembourg	La Taverna S.à r.l
143147	Le Lac S.A143140
Annandale International S.à r.l	Leria S.à r.l
Arpap S.A	LFG London Financial Group S.A 143141
Arpap S.A	Logfin Holding S.A
ART-D143146	Luxembourg Famous Star143140
ARVAL Luxembourg S.A 	Luxemburger Agrarhandel GmbH 143140
Auditas S.A143145	Lux Magnet S.A143138
Audit Incorporation & Management Servi-	Maninpar S.à r.l. SPF
ces S.C143145	Matimacael S.à r.l
Banian Finance S.à r.l143145	Matrix Austria Holdings One Sarl143138
Basiliko Glenalla S.àr.l143146	Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l 143143
B âtisseurs.lu143147	Medina S.à r.l
Bayovar Holdings143146	Menara S. à r.l
B-Fly 1 S.à r.l	MEPV Finance Company S.à r.l143144
Bourkel, Pavon & Partners S.A143149	Mercury Advisors
Broad Development S.A143149	M.L.C. & Partners S.A143141
Canal House International Holding S.à r.l.,	NAEV Lime Street S.à r.l
SPF143152	Nalozo Topco S.àr.l
Cinema Venture Capital Sàrl143150	N.E.I. Finance
Citadel Global Equities Fund S.à r.l 143150	N.E.I. (New European Invest)143148
Clementoni S.A143150	Neo Luxembourg S.à r.l
Coiffure Dumont S.à r.l143150	Nobel Constructing Company S.A., SPF
Colonnade Holdco n°11 S.à r.l143160	143142
Creo Hungary Luxembourg Branch Office	Northam CCPF PropCo (Cal-Ed) S.à r.l.
143150	143152
Cuisines Oestreicher s.à.r.l143152	Northern & Shell Worldwide - Luxem-
Grund und Boden Invest Luxemburg S.A.	bourg Branch
143149	NSGP Holdings S.à r.l
Holding et d'Asset Management Markanto	Packinvest A.G143151
Lux S.A	Panattoni Northern Europe Development
Hydro Systems International S.A. I143151	S.à r.l
Hydro Systems International S.A. II143151	Terra Invest S.A
Instaltec S. à r.l	Videodeals.com S.A
Kinepod Sàrl	X-Fashion143143
L'Amandier S.A143139	Ymeletrob SC143183
Landericus Holding Limited S.à r.l 143138	



La Taverna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville. R.C.S. Luxembourg B 171.714.

Extrait de la convention de cession de parts

Conformément à la convention de cession de parts signée entre parties au siège social à Grevenmacher en date du 27 septembre 2012, l'associé unique a décidé ce qui suit:

a) Monsieur Paolo D'ELIA, indépendant, né à Turi/Bari (Italie), le 30 novembre 1962 et demeurant à L-5828 Fentange, 15, rue Gewaennchen, cède à Monsieur Pasquale CORCELLI, indépendant, né à Palombaio di Bitonto (Italie), le 13 décembre 1946 et demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, la pleine propriété de cent (100) parts sociales qu'il possède dans la société La Taverna S.à r.l., prédite.

b) Conformément aux dispositions qui précèdent, les parts sociales sont souscrites et réparties comme suit:

 - Monsieur Pasquale CORCELLI, pré qualifiée, cent parts
 100

 Total: cent parts
 100

 Grevenmacher, le 27 septembre 2012.
 100

Référence de publication: 2012148385/18.

(120195713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Landericus Holding Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.164.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012148387/13.

(120195933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Lux Magnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148401/9.

(120195726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148428/14.

(120195837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Kinepod Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 69, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 160.865.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148369/10.

(120195361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

L'Amandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour L'Amandier S.A.

Mme Mombaya KIMBULU

Administrateur

Référence de publication: 2012148371/13.

(120195320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1 er novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148377/13.

(120195302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Neo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.863.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Neo Luxembourg Sàrl en liquidation qui s'est tenue en date du 31 octobre 2012 au siège social que:

- 1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société NEC LUXEMBOURG SARL en liquidation a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 2) les livres et documents de la société dissoute seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Pour extrait conforme

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2012148461/18.

(120195588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 118.852.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11/08/2006 Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Famous Star S.à r.l.

Référence de publication: 2012148381/11.

(120195389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Luxemburger Agrarhandel GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148382/10.

(120195832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Le Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.161.

Les comptes annuels pour la période du 8 juillet 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148375/10.

(120195431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Maninpar S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012148405/13.

(120195534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Matimacael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148407/10.

(120195699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



La Taverna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 171.714.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Ratification de la démission du gérant administratif:
- Monsieur Paolo D'ELIA, indépendant, né le 30 novembre 1962 à Turi/Bari (Italie), demeurant à L-5828 Fentange, 15, rue Gewaennchen.
 - 2) Ratification de la démission du gérant technique:
- Monsieur Pasquale CORCELLI, indépendant, né le 13 décembre 1946 à Palombaio di Bitonto (Italie), demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets.
 - 3) Nomination du gérant unique:
- Monsieur Pasquale CORCELLI, indépendant, né le 13 décembre 1946 à Palombaio di Bitonto (Italie), demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets.
 - 4) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Grevenmacher, le 27 septembre 2012.

L'Associé

Référence de publication: 2012148384/21.

(120195508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

LFG London Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 86.961.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012148395/12.

(120195616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

M.L.C. & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 136.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148403/9.

(120195383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Nalozo Topco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.519.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2012148452/12.

(120195590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Northern & Shell Worldwide - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.575.

Les comptes de fin d'année 2011 incluent la succursale Luxembourgeoise. Ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 Octobre 2012.

Naouelle Tir / Sascha Groll

Branch Managers

Référence de publication: 2012148457/13.

(120195146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012148458/13.

(120195462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Nobel Constructing Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 11 mai 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1 ^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er.}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour la société

NOBEL CONSTRUCTING COMPANY S.A., SPF

Référence de publication: 2012148464/14.

(120195759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

NSGP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.426.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

NSGP Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012148470/14.

(120195618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Par la présente, la soussignée BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. ayant son siège social à L-1140 Luxembourg 45-47, route d'Arlon, dénonce en date du 26 septembre 2012 le contrat de domiciliation qui la lie à la société anonyme LOGFIN HOLDING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.851 ainsi que le siège social fixé au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012

Benoy Kartheiser Management S.à r.l. Référence de publication: 2012148398/13.

(120195188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2012148408/13.

(120195691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Mercury Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 novembre 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012148409/13.

(120195754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

X-Fashion, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.246.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 31 octobre 2012 à Windhof

L'administrateur unique de la société anonyme X-FASHION a pris la résolution suivante:

1. Il décide de transférer le siège social de la société de rue des Trois Cantons, 11 à l'adresse suivante, et ce à compter du 1 ^{er} novembre 2012, Rue de l'Industrie, 13, L-8399 WINDHOF.

Pour extrait conforme

Pour la société X-FASHION S.A.

Référence de publication: 2012148665/15.

(120195997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Medina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 95.825.

Décision de l'associé unique du 12 novembre 2012

L'associé unique prend note du nouveau siège social de l'associé, la société W@rm.Up S.A., à savoir:

10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

L'associé unique prend note de la nouvelle adresse du gérant, Monsieur Kristian Groke, à savoir:

Andrea Mantole 4, CY-4105 Agios Athanasios, Chypres

Luxembourg, le 13 novembre 2012

Medina S.à r.l.

Référence de publication: 2012148433/14.

(120195613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Menara S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 100.748.

Monsieur Robert Weirig a déclaré sa démission en tant que gérant de la société Menara S.à r.l. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B 100.748, avec effet immédiat.

Sandweiler, le 31 octobre 2012.

Robert Weirig.

Référence de publication: 2012148434/11.

(120195996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

MEPV Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148437/14.

(120195836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.111.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.594.

Veuillez prendre la note suivante:

L'adresse de Candover Investments plc, associé de la Société, est transférée du 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres au 34, Lime Street, EC3M 7AT Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2012148780/15.

(120196838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Audit Incorporation & Management Services S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 2.564.

EXTRAIT

Suite à une erreur matérielle déposée le 26/10/2012 n° L120185125, le siège de la société Audit Incorporation & Management Services S.C. n'a pas été dénoncé.

Le 26/10/2012.

Pour Audit Incorporation & Management Services S.C.

Référence de publication: 2012148778/12.

(120196304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Auditas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 73.699.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 05 novembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Nomination au poste d'administrateur Monsieur Soullier jean-Luc, né le 06 avril 1957, demeurant 37 Place Saint Denis Be-7034 saint Denis/Obourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148779/14.

(120196214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

ARVAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012148777/10.

(120196927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.617.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 15 novembre 2012

L'associé unique de Banian Finance S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Laurence Stephen Geller, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 2 novembre 2012;
- de nommer Stephen Michael Briggs, né le 24 septembre 1958, à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 200 West Madison Street, Suite 1700, 60606 Chicago Illinois (Etats-Unis d'Amérique), en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 2 Novembre 2012.

Luxembourg, le 15 Novembre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012148795/18.

(120196525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Arpap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2012148773/11.

(120196569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Arpap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012148774/11.

(120196570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

ART-D, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerlach, 5-7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.876.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148775/10.

(120196126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.977.

Les comptes annuels pour la période du 24 juin 2010 (date de constitution) au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148784/12.

(120196396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Basiliko Glenalla S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.830.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148783/10.

(120196598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Bâtisseurs.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.961.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 13/11/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012148781/13.

(120196062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Annandale International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 39.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Annandale Interantional Sàrl

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2012148769/12.

(120196303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

La Société Deloitte Audit, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg a été élue en tant que Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148767/11.

(120196696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Instaltec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 98.478.

EXTRAIT

Suite au contrat de cession signé en date du 2 octobre 2012 entre Madame Joëlle BRAUN et Monsieur Michel FELD-GEN, les parts sociales de la société sont maintenant réparties comme suit:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
- Monsieur Michel FELDGEN:	102 parts sociales
- Monsieur Marcel FRICK:	36 parts sociales
- Monsieur René FALTZ:	12 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INSTALTEC Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149034/18.

(120196938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Holding et d'Asset Management Markanto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 112.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012148435/10.

(120195896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

N.E.I. (New European Invest), Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 57.259.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 novembre 2012 que:

- L'Assemblée générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain LAM et de Monsieur David DE MARCO, ainsi que le mandat de Commissaire de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. sont arrivés à échéance en 2004 et n'ont pas été renouvelés depuis.
- L'Assemblée générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Max GALOWICH, Monsieur Georges GREDT et Monsieur Dan EPPS est arrivé à échéance.

Elle décide dès lors de le renouveler pour une nouvelle période d'une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

- L'Assemblée générale constate que le mandat de Commissaire de LUX-AUDIT S.A. est arrivé à échéance.

Elle décide dès lors de le renouveler pour une nouvelle période d'une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2012 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012148444/27.

(120195818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

N.E.I. Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.742.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 11 octobre 2012 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société Un mandataire

on mandatane

Référence de publication: 2012148449/17.

(120195800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Broad Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148816/10.

(120196498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Grund und Boden Invest Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.003.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in der form der ordentlichen GeneralVersammlung vom 25. Oktober 2012

Im Jahre 2012, am 25. Oktober sind die Gesellschafter der GRUND UND BODEN INVEST LUXEMBURG S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratmitglieder von:

- Herr Markus PETERS, Privatangestellter, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, 2, Hauptstrasse,
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars von:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Luxemburg, den 25. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012148993/22.

(120196853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Bourkel, Pavon & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 49.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue de manière extraordinaire à 11.00 heures le 24 Octobre 2012

Extrait des résolutions

- 4- L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:
 - administrateurs:
 - * M. Albertini Giampaolo, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
 - * M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
 - * M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
 - administrateur-délégué:
 - * M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
 - commissaire aux comptes:
- * Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée à être tenue en 2013.

Référence de publication: 2012148813/22.

(120196423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Coiffure Dumont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 110.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148844/10.

(120196599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Cinema Venture Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CINEMA VENTURE CAPITAL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012148841/11.

(120196286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliatire

Signatures

Référence de publication: 2012148842/13.

(120196546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Creo Hungary Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.944.

Les comptes annuels au 29.02.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148828/10.

(120194950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Citadel Global Equities Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148823/10.

(120196510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.331.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2012

- 1. Avec effet au 20 août 2012, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes,
- 2. Avec effet au 20 août 2012, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. I

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149011/17.

(120196092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.332.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2012

- 1. Avec effet au 20 août 2012, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.
- 2. Avec effet au 20 août 2012, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149012/17.

(120196136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Packinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 13 novembre 2012, que:

- 1. Le mandat des Administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:
 - Monsieur Antti Ilmari Aarnio-Wihuri;
 - Monsieur Ilkka Suominen;
 - Monsieur Juha Hellgren.
- 2. Le mandat du Commissaire aux comptes, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, RC B 142674, 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012149178/20.

(120196612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.



Cuisines Oestreicher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 22. R.C.S. Luxembourg B 102.347.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 1 ^{er} juillet 2012, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L - 9764 Marnach, route de Diekirch

à l'adresse suivante:

L - 9768 REULER, maison 22

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012148829/14.

(120196794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Canal House International Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2012

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un gérant catégorie A, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un gérant catégorie B, à savoir:

- la société VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. avec siège social sis au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.991.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un gérant catégorie B, à savoir:

- Monsieur Franciscus Hubertus Rob SONNENSCHEIN, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le mandat est indéterminé.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012148831/22.

(120196474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Northam CCPF PropCo (Cal-Ed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.642.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Us Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Northam CCPF Holding S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

"Northam CCPF TenCo Limited", a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

"Northam CCPF TenCo CVD Limited", a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

"Northam CCPF TenCo (Cal-Ed) Limited", a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;



here represented by Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal dated October 30, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF PropCo (Cal-Ed) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.
 - 2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to hold interests and participations in:
- 3.1.1 Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or
- 3.1.2 Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.
- 3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by, including but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS Northam Canadian Commercial Property Fund, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS Northam Canadian Commercial Property Fund and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
 - 3.3 The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.
 - Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.
- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.



7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").
- 8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **Art. 10.** Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.
- 12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
 - 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.
- 12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.



- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business Year

Art. 14. Business Year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

- 15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.
- 15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares:
Northam CCPF Holding S.à r.l	24,997 Shares
Northam CCPF TenCo Limited	1 Share
Northam CCPF TenCo CVD Limited	1 Share
Northam CCPF TenCo (Cal-Ed) Limited	1 Share
Total:	25,000 Shares



All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty-five-thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) corresponding to a share capital of twenty-five-thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- Mr. Patrick W.A. Handreke, born in Hamburg, Germany on the 30 th of March, 1964, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1|3, Canada;
- Mr. Robert Brimeyer, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3 rd of May 1972, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Thomas Melchior, born in Merzig, Germany on the 14 th of April, 1964 having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

"Northam CCPF Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

"Northam CCPF TenCo Limited", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi de Ontario, Canada, et ayant son siège social au 2, Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

"Northam CCPF TenCo CVD Limited", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi de Ontario, Canada, et ayant son siège social au 2, Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

"Northam CCPF TenCo (Cal-Ed) Limited", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi de Ontario, Canada, et ayant son siège social au 2, Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privés datées du 30 octobre 2012.

Cette procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant qu'il acte les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 ^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Northam CCPF PropCo (Cal-Ed) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.



- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans
- 3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou
- 3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.
- 3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, en prenant en compte le fait que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte du Northam Property Funds FCP-FIS Northam Canadian Commercial Property Fund, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS Northam Canadian Commercial Property Fund et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3 L'objet de la Société est aussi d'investir directement, d'acquérir, de détenir, de gérer, de développer, de louer et de disposer des biens immobiliers.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.- CAD) divisés en vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar canadiens (1.- CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".
- 5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.
- Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").
- 8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).



Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.
- Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance pourra validement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.
- 12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.
- 12.4 Le Conseil de Gérance pourra validement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.
- 12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.
- 12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.
 - 12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.
- 12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.



Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.
- 15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
Northam CCPF Holding S.à r.l	24.997 Parts Sociales
Northam CCPF TenCo Limited	1 Part Sociale
Northam CCPF TenCo CVD Limited	1 Part Sociale
Northam CCPF TenCo (Cal-Ed) Limited	1 Part Sociale
Total:	25.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.



Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:
- Monsieur Patrick W.A. Handreke, né à Hamburg, Allemagne, le 30 mars, 1964, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1|3, Canada;
- Monsieur Robert Brimeyer, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mai 1972, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Thomas Melchior, né à Merzig, Allemagne, le 14 avril 1964, ayant son adresse professionnelle à 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52145. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148456/416.

(120195625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Colonnade Holdco n°11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.712.

In the year two thousand twelve, on the eighth day of August.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Colonnade Holdco n°11 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142712 (the Company). The Company has been incorporated on October 23, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2779 of November 18, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on December 10, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 280 of February 9, 2010.

THERE APPEARED:

- 1. Equistone Partners Europe Fund III "A", a limited partnership under the laws of England, having its registered office at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom, registered under number LP 12276,
- 2. Equistone Partners Europe Fund III "B", a limited partnership under the laws of England, having its registered office at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom, registered under number LP 12277,
- 3. Equistone Partners Europe Fund III "D", a limited partnership under the laws of England, having its registered office at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom, registered under number LP 12279,
- 4. Equistone Partners Europe Fund III "E", a limited partnership under the laws of England, having its registered office at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom, registered under number LP 12280,
- 5. Equistone Partners Europe Fund III "F", a limited partnership under the laws of England, having its registered office at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom, registered under number LP 12285,
- 6. Equistone Partners Europe Fund III "G", a limited partnership under the laws of England, having its registered office at Condor House, St Paul's Churchyard, London EC4M 8AL, United Kingdom, registered under number SL 6150,



- 7. Equistone Founder Partner L.P., a limited partnership under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, Scotland, registered under number 6151,
- 8. Eurovent III, a "société civile à capital variable" under the laws of France, having its registered office at 73, Avenue des Champs Elysees, Paris F-75008, registered under number D 482 287 463,
- 9. Barclays Industrial Investments Limited, a company limited by shares under the laws of England and Wales, having its registered office at 1, Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom, registered under number 1444637.

The Shareholders are hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of nine (9) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty four (20,877,344) Class A shares of the Company, twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty four (20,877,344) Class B shares of the Company, twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty four (20,877,344) Class C shares of the Company, twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty four (20,877,344) Class D shares of the Company, twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty four (20,877,344) Class E shares of the Company, twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty four (20,877,344) Class F shares of the Company, twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty three (20,877,343) Class G shares of the Company and twenty million eight hundred seventy seven thousand three hundred and forty three (20,877,343) Class H shares of the Company, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy six Euro (EUR 2,499,976.-) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred sixty seven million eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 167,018,750.-) to one hundred sixty nine million five hundred eighteen thousand seven hundred and twenty six Euro (EUR 169,518,726.-), by way of the issue of three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class A shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class B shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class D shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class E shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class F shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class F shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class G shares and three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class H shares, all the new shares listed above having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, with the same rights and obligations as the existing Shares.
 - 3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.
- 4. Subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.
 - 6. Miscellaneous.
 - III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy six Euro (EUR 2,499,976.-) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred sixty seven million eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 167,018,750.-) to one hundred sixty nine million five hundred eighteen thousand seven hundred and twenty six Euro (EUR 169,518,726.-), by way of the issue of three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class A shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class B shares, three hundred and ninety seven (312,497) new class C shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety



seven (312,497) new class D shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class E shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class F shares, three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class G shares and three hundred twelve thousand four hundred and ninety seven (312,497) new class H shares, all the new shares listed above having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, with the same rights and obligations as the existing Shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Equistone Partners Europe Fund III "A", represented as stated above, declares to subscribe to sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class A shares, sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class B shares, sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class C shares, sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class E shares, sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class E shares, sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class G shares and sixty seven thousand nine hundred and thirty three (67,933) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of five hundred forty three thousand four hundred and sixty five Euro (EUR 543,465.-) that Equistone Partners Europe Fund III "A" holds against the Company (the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable), five hundred forty three thousand four hundred and sixty four Euro (EUR 543,464.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and one Euro (EUR 1.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Equistone Partners Europe Fund III "B", represented as stated above, declares to subscribe to seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class A shares, seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class B shares, seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class C shares, seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class E shares, seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class E shares, seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class G shares and seventy (70,170) new class F shares, seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class G shares and seventy thousand one hundred and seventy (70,170) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of five hundred sixty one thousand three hundred and sixty three Euro (EUR 561,363.-) that Equistone Partners Europe Fund III "B" holds against the Company (the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable), five hundred sixty one thousand three hundred and sixty Euro (EUR 561,360.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and three Euro (EUR 3.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Equistone Partners Europe Fund III "D", represented as stated above, declares to subscribe to two thousand five hundred and forty two (2,542) new class A shares, two thousand five hundred and forty two (2,542) new class C shares, two thousand five hundred and forty two (2,542) new class D shares, two thousand five hundred and forty two (2,542) new class E shares, two thousand five hundred and forty two (2,542) new class E shares, two thousand five hundred and forty two (2,542) new class G shares and two thousand five hundred and forty two (2,542) new class G shares and two thousand five hundred and forty two (2,542) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of twenty thousand three hundred and thirty nine Euro (EUR 20,339.-) that Equistone Partners Europe Fund III "D" holds against the Company (the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable), twenty thousand three hundred and thirty six Euro (EUR 20,336.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and three Euro (EUR 3.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Equistone Partners Europe Fund III "E", represented as stated above, declares to subscribe to nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class A shares, nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class B shares, nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class D shares, nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class E shares, nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class F shares, nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class F shares, nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class G shares and nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class G shares and nine thousand eight hundred and ninety (9,890) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of seventy nine thousand one hundred and twenty Euro (EUR 79,120.-) that Equistone Partners Europe Fund III "E" holds against the Company (the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable).

Equistone Partners Europe Fund III "F", represented as stated above, declares to subscribe to seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class A shares, seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class B shares, seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class C shares, seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class E shares, seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class E shares, seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class G shares and seventy one thousand three hundred and one (71,301) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a



claim in an amount of five hundred seventy thousand four hundred and fourteen Euro (EUR 570,414.-) that Equistone Partners Europe Fund III "F" holds against the Company (the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable), five hundred seventy thousand four hundred and eight Euro (EUR 570,408.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and six Euro (EUR 6.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Equistone Partners Europe Fund III "G", represented as stated above, declares to subscribe to six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class A shares, six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class B shares, six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class C shares, six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class E shares, six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class E shares, six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class G shares and six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class G shares and six thousand three hundred and fifty six (6,356) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of fifty thousand eight hundred and forty eight Euro (EUR 50,848.-) that Equistone Partners Europe Fund III "G" holds against the Company (the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable).

Equistone Founder Partner L.P., represented as stated above, declares to subscribe to one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class A shares, one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class B shares, one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class D shares, one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class E shares, one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class F shares, one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class F shares and one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class G shares and one thousand one hundred and forty nine (1,149) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of nine thousand one hundred and ninety six Euro (EUR 9,196.-) that Equistone Founder Partner L.P. holds against the Company (the Equistone Founder Partner L.P. Receivable), nine thousand one hundred and ninety two Euro (EUR 9,192.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and four Euro (EUR 4.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Eurovent III, represented as stated above, declares to subscribe to five hundred and twenty eight (528) new class A shares, five hundred and twenty eight (528) new class C shares, five hundred and twenty eight (528) new class D shares, five hundred and twenty eight (528) new class E shares, five hundred and twenty eight (528) new class E shares, five hundred and twenty eight (528) new class G shares and five hundred and twenty eight (528) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of four thousand two hundred and twenty nine Euro (EUR 4,229.-) that Eurovent III holds against the Company (the Eurovent III Receivable), four thousand two hundred and twenty four Euro (EUR 4,224.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and five Euro (EUR 5.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Barclays Industrial Investments Limited, represented as stated above, declares to subscribe to eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class A shares, eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class B shares, eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class C shares, eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class E shares, eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class E shares, eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class F shares, eighty two thousand six hundred and twenty eight (82,628) new class H shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each and to pay them by way of a contribution in kind consisting of the entirety of a claim in an amount of six hundred sixty one thousand and twenty six Euro (EUR 661,026.-) that Barclays Industrial Investments Limited holds against the Company (the Barclays Industrial Investments Limited Receivable), six hundred sixty one thousand and twenty four Euro (EUR 661,024.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and two Euro (EUR 2.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The contributions in kind of the receivables in an aggregate amount of two million and five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) from the Shareholders to the Company are to be allocated to the extent of two million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy six Euro (EUR 2,499,976.-) to the nominal share capital account of the Company and to the extent of twenty four Euro (EUR 24.-) to the share premium account of the Company.

The valuations of the contributions in kind of the receivables are evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of June 30, 2012 and signed for approval by the management of the Company and (ii) nine (9) certificates issued on the date hereof by the management of the respective Shareholders and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such nine (9) certificates that, as of the date of such nine (9) certificates that:

- 1. With respect to the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of five hundred forty three thousand four hundred and sixty five Euro (EUR 543,465.-), payable by the Company to Equistone Partners Europe Fund III "A";



- Equistone Partners Europe Fund III "A" is the owner of Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable, is solely entitled to the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable;
- the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of five hundred forty three thousand four hundred and sixty five Euro (EUR 543,465.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Partners Europe Fund III "A" to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Equistone Partners Europe Fund III "A" and upon the contribution of the Equistone Partners Europe Fund III "A" to the Company, the Company will become the full owner of the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable and the Equistone Partners Europe Fund III "A" Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 2. With respect to the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of five hundred sixty one thousand three hundred and sixty three Euro (EUR 561,363.-), payable by the Company to Equistone Partners Europe Fund III "B";
- Equistone Partners Europe Fund III "B" is the owner of the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable, is solely entitled to the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable;
- the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of five hundred sixty one thousand three hundred and sixty three Euro (EUR 561,363.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Partners Europe Fund III "B" to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Equistone Partners Europe Fund III "B" and upon the contribution of the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable by Equistone Partners Europe Fund III "B" to the Company, the Company will become the full owner of the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable and the Equistone Partners Europe Fund III "B" Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 3. With respect to the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of twenty thousand three hundred and thirty nine Euro (EUR 20,339.-), payable by the Company to Equistone Partners Europe Fund III "D";
- Equistone Partners Europe Fund III "D" is the owner of the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable, is solely entitled to the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable;
- the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of twenty thousand three hundred and thirty nine Euro (EUR 20,339.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Partners Europe Fund III "D" to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Equistone Partners Europe Fund III "D" and upon the contribution of the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable by Equistone Partners Europe Fund III "D" to the



Company, the Company will become the full owner of the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable and the Equistone Partners Europe Fund III "D" Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.

- 4. With respect to the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of seventy nine thousand one hundred and twenty Euro (EUR 79,120.-), payable by the Company to Equistone Partners Europe Fund III "E";
- Equistone Partners Europe Fund III "E" is the owner of the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable, is solely entitled to the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable;
- the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of seventy nine thousand one hundred and twenty Euro (EUR 79,120.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Partners Europe Fund III "E" to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Equistone Partners Europe Fund III "E" and upon the contribution of the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable by Equistone Partners Europe Fund III "E" to the Company, the Company will become the full owner of the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable and the Equistone Partners Europe Fund III "E" Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 5. With respect to the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of five hundred seventy thousand four hundred and fourteen Euro (EUR 570,414.-), payable by the Company to Equistone Partners Europe Fund III "F";
- Equistone Partners Europe Fund III "F" is the owner of the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable, is solely entitled to the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable;
- the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of five hundred seventy thousand four hundred and fourteen Euro (EUR 570,414.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Partners Europe Fund III "F" to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Equistone Partners Europe Fund III "F" and upon the contribution of the Equistone Partners Europe Fund III "F" to the Company, the Company will become the full owner of the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable and the Equistone Partners Europe Fund III "F" Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 6. With respect to the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of fifty thousand eight hundred and forty eight Euro (EUR 50,848.-), payable by the Company to Equistone Partners Europe Fund III "G";
- Equistone Partners Europe Fund III "G" is the owner of the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable, is solely entitled to the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable;
- the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);



- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of fifty thousand eight hundred and forty eight Euro (EUR 50,848.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Partners Europe Fund III "G" to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Equistone Partners Europe Fund III "G" and upon the contribution of the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable by Equistone Partners Europe Fund III "G" to the Company, the Company will become the full owner of the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable and the Equistone Partners Europe Fund III "G" Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 7. With respect to the Equistone Founder Partner L.P. Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of nine thousand one hundred and ninety six Euro (EUR 9,196.-), payable by the Company to Equistone Founder Partner I.P.:
- Equistone Founder Partner L.P. is the owner of the Equistone Founder Partner L.P. Receivable, is solely entitled to the Equistone Founder Partner L.P. Receivable and possesses the power to dispose of the Equistone Founder Partner L.P. Receivable:
- the Equistone Founder Partner L.P. Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Equistone Founder Partner L.P. Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of nine thousand one hundred ninety six Euro (EUR 9,196.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Equistone Founder Partner L.P. Receivable contributed to the Company is freely transferable by Equistone Founder Partner L.P. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Equistone Founder Partner L.P. Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Equistone Founder Partner L.P. and upon the contribution of the Equistone Founder Partner L.P. Receivable by Equistone Founder Partner L.P. to the Company, the Company will become the full owner of the Equistone Founder Partner L.P. Receivable and the Equistone Founder Partner L.P. Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 8. With respect to the Eurovent III Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of four thousand two hundred and twenty nine Euro (EUR 4,229.-), payable by the Company to Eurovent III;
- Eurovent III is the owner of the Eurovent III Receivable, is solely entitled to the Eurovent III Receivable and possesses the power to dispose of the Eurovent III Receivable;
- the Eurovent III Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Eurovent III Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of four thousand two hundred and twenty nine Euro (EUR 4,229.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Eurovent III Receivable contributed to the Company is freely transferable by Eurovent III to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Eurovent III Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Eurovent III and upon the contribution of the Eurovent III Receivable by Eurovent III to the Company, the Company will become the full owner of the Eurovent III Receivable and the Eurovent III Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.
 - 9. With respect to the Barclays Industrial Investments Limited Receivable:
- the attached interim accounts dated as of June 30, 2012 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of six hundred sixty one thousand and twenty six Euro (EUR 661,026.-) payable by the Company to Barclays Industrial Investments Limited;

Barclays Industrial Investments Limited is the owner of the Barclays Industrial Investments Limited Receivable, is solely entitled to the Barclays Industrial Investments Limited Receivable and possesses the power to dispose of the Barclays Industrial Investments Limited Receivable;



- the Barclays Industrial Investments Limited Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Barclays Industrial Investments Limited Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of six hundred sixty one thousand and twenty six Euro (EUR 661,026.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Barclays Industrial Investments Limited Receivable contributed to the Company is freely transferable by Barclays Industrial Investments Limited to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Barclays Industrial Investments Limited Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Barclays Industrial Investments Limited and upon the contribution of the Barclays Industrial Investments Limited to the Company, the Company will become the full owner of the Barclays Industrial Investments Limited Receivable and the Barclays Industrial Investments Limited Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code.

Such nine (9) certificates and copies of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that they shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at one hundred sixty nine million five hundred eighteen thousand seven hundred and twenty six Euro (EUR 169,518,726.-), represented by twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty one (21,189,841) Class A shares, twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty one (21,189,841) Class B shares, twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty one (21,189,841) Class C shares, twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty one (21,189,841) Class B shares, twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty one (21,189,841) Class E shares, twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty (21,189,840) Class G shares and twenty one million one hundred eighty nine thousand eight hundred and forty (21,189,840) Class H shares, having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version: Suit la version française:

L'an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Colonnade Holdco n°11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142712 (la Société). La Société a été constituée le 23 octobre 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2779 du 18 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2009 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 280 du 9 février 2010.



ONT COMPARU:

- 1. Equistone Partners Europe Fund III "A", une "limited partnership" de droit anglais avec siège social à Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 12276,
- 2. Equistone Partners Europe Fund III "B", une "limited partnership" de droit anglais avec siège social à Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 12277,
- 3. Equistone Partners Europe Fund III "D", une "limited partnership" de droit anglais avec siège social à Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 12279,
- 4. Equistone Partners Europe Fund III "E", une "limited partnership" de droit anglais avec siège social à Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 12280,
- 5. Equistone Partners Europe Fund III "F", une "limited partnership" de droit anglais avec siège social à Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 12285,
- 6. Equistone Partners Europe Fund III "G", une "limited partnership" de droit anglais avec siège social à Condor House, St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AL, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro SL 6150,
- 7. BPE Founder Partner L.P., une "limited partnership" de droit écossais, avec siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY, Ecosse, enregistrée sous le numéro 6151,
- 8. Eurovent III, une société civile à capital variable de droit français avec siège social au 73, Avenue des Champs Elysees, Paris F-75008, enregistrée sous le numéro D 482 287 463,
- 9. Barclays Industrial Investments Limited, une "company limited by shares" de droit anglais et gallois avec siège social à 1, Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume -Uni, enregistrée sous le numéro 1444637,

Les Associés sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de neuf (9) procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-quatre (20.877.344) parts sociales de Classe A de la Société, vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-quatre (20.877.344) parts sociales de Classe B de la Société, vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-quatre (20.877.344) parts sociales de Classe C de la Société, vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-quatre (20.877.344) parts sociales de Classe D de la Société, vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-quatre (20.877.344) parts sociales de Classe E de la Société, vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-quatre (20.877.344) parts sociales de Classe F de la Société, vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-trois (20.877.343) parts sociales de Classe G de la Société et vingt millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-trois (20.877.343) parts sociales de Classe H de la Société, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Euros (EUR 2.499.976,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-sept millions dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 167.018.750), à cent soixante-neuf millions cinq cent dix-huit mille sept cent vingt-six Euros (EUR 169.518.726,-) par l'émission de trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe A, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe B, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe D, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe F, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe G et trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes.
 - 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.
- 4. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y faire figurer l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus.
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
 - 6. Divers.



III. Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Euros (EUR 2.499.976,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent soixante-sept millions dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 167.018.750,-) à cent soixante-neuf millions cinq cent dix-huit mille sept cent vingt-six Euros (EUR 169.518.726,-) par l'émission de trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe A, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe B, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe D, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe F, trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe G et trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe G et trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe G et trois cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (312.497) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes.

Troisième résolution

Les Associées décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Equistone Partners Europe Fund III "A", précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe A, soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe B, soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe D, soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe D, soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe F, soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe G et soixante-sept mille neuf cent trente-trois (67.933) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et libérer ces parts sociales par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cinq cent quarante-trois mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 543.465,-) que Equistone Partners Europe Fund III "A" détient envers la Société (la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A"), cinq cent quarante-trois mille quatre cent soixante-quatre Euros (EUR 543.464,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et un Euro (EUR 1,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

Equistone Partners Europe Fund III "B", précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe A, soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe B, soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe C, soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe D, soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe F, soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe G et soixante-dix mille cent soixante-dix (70.170) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cinq cent soixante et un mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 561.363,-) que Equistone Partners Europe Fund III "B" détient envers la Société (la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B"), cinq cent soixante et un mille trois cent soixante Euros (EUR 561.360,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et trois Euros (EUR 3,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

Equistone Partners Europe Fund III "D", précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe A, deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe B, deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe C, deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe E, deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe E, deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe F, deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe G et deux mille cinq cent quarante-deux (2.542) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de vingt mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 20.339,-) que Equistone Partners Europe Fund III "D" détient envers la Société (la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D"), vingt mille trois cent trente-six Euros (EUR 20.336,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et trois Euros (EUR 3,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.



Equistone Partners Europe Fund III "E", précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe A, neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe B, neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe C, neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe D, neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe F, neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe G et neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe G et neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de soixante-dix-neuf mille cent vingt Euros (EUR 79.120,-) que Equistone Partners Europe Fund III "E" détient envers la Société (la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E").

Equistone Partners Europe Fund III "F", précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe A, soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe B, soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe C, soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe E, soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe F, soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe G et soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe G et soixante et onze mille trois cent une (71.301) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cinq cent soixante-dix mille quatre cent quatorze Euros (EUR 570.414,-) que Equistone Partners Europe Fund III "F" détient envers la Société (la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F"), cinq cent soixante-dix mille quatre cent huit Euros (EUR 570.408,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et six Euros (EUR 6,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

Equistone Partners Europe Fund III "G", précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe A, six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe B, six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe C, six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe E, six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe F, six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe F, six mille trois cent cinquante-six (6.356) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cinquante mille huit cent quarante-huit Euros (EUR 50.848,-) que Equistone Partners Europe Fund III "G" détient envers la Société (la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G").

Equistone Founder Partner L.P., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe B, mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe B, mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe C, mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe E, mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe E, mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe G et mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe G et mille cent quarante-neuf (1.149) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de neuf mille cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 9.196,-) que Equistone Founder Partner L.P. détient envers la Société (la Créance Equistone Founder Partner L.P.), neuf mille cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 9.192,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et quatre Euros (EUR 4,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

Eurovent III, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de quatre mille deux cent vingt-neuf Euros (EUR 4.229,-) que Eurovent III détient envers la Société (la Créance Eurovent III), quatre mille deux cent vingt-quatre Euros (EUR 4.224,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et cinq Euros (EUR 5,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

Barclays Industrial Investments Limited, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe A, quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe B, quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe C, quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe E, quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe G et quatre-vingt-deux mille six cent vingt-huit (82.628) nouvelles Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les libérer par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de six cent soixante et un mille vingt-six Euros (EUR 661.026,-) que Barclays Industrial Investments Limited détient envers la Société (la Créance Barclays Industrial Investments Limited), six cent soixante et un mille vingt-quatre Euros (EUR 661.024,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et deux Euros (EUR 2,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.



Les apports en nature des créances d'un montant total de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) des Associés à la Société seront affectés à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Euros (EUR 2.499.976,-) au compte de capital social nominal de la Société et à concurrence de vingt-quatre Euros (EUR 24,-) au compte prime d'émission de la Société.

Les évaluations des apports en nature des créances sont documentées par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 30 juin 2012 et signés pour accord par la gérance de la Société et (ii) neuf (9) certificats émis à la date des présentes par la gérance des Associés et reconnus et approuvés par la gérance de la Société. Il ressort de ces neuf (9) certificats qu'à la date de ces neuf (9) certificats:

- 1. Concernant la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A":
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de cinq cent quarante-trois mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 543.465,-) payable par la Société à Equistone Partners Europe Fund III "A";
- Equistone Partners Europe Fund III "A" est le seul propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A", est le seul ayant droit à la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A" et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A";
 - La Créance Equistone Partners Europe Fund III "A" est certaine, liquide et exigible;
 - sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance

Equistone Partners Europe Fund III "A" apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de cinq cent quarante-trois mille quatre cent soixante-cinq Euros (EUR 543.465,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance Equistone Partners Europe Fund III "A" apportée à la Société est librement cessible par Equistone Partners Europe Fund III "A" à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A" à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Partners Europe Fund III "A" et au moment de l'apport de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A" par Equistone Partners Europe Fund III "A" à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "A" qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 2. Concernant la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B":
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de cinq cent soixante et un mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 561.363,-) payable par la Société à Equistone Partners Europe Fund III "B";
- Equistone Partners Europe Fund III "B" est le seul propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B", est le seul ayant droit à la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B";
 - La Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de cinq cent soixante et un mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 561.363,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- La Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" apportée à la Société est librement cessible par Equistone Partners Europe Fund III "B" à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Partners Europe Fund III "B" et au moment de l'apport de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" par Equistone Partners Europe Fund III "B" à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "B" qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 3. Concernant la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D":
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de vingt mille trois cent trente-neuf Euros (EUR 20.339,-) payable par la Société à Equistone Partners Europe Fund III " D";
- Equistone Partners Europe Fund III "D" est le seul propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D", est le seul ayant droit à la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D";
 - La Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de vingt mille trois cent trente-neuf Euros (EUR



- 20.339,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu:
- La Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" apportée à la Société est librement cessible par Equistone Partners Europe Fund III "D" à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Partners Europe Fund III "D" et au moment de l'apport de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" par Equistone Partners Europe Fund III "D" à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "D" qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 4. Concernant la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E":
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de soixante-dix-neuf mille cent vingt Euros (EUR 79.120,-) payable par la Société à Equistone Partners Europe Fund III "E";
- Equistone Partners Europe Fund III "E" est le seul propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E", est le seul ayant droit à la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E";
 - La Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de soixante-dix-neuf mille cent vingt Euros (EUR 79.120,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- La Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" apportée à la Société est librement cessible par Equistone Partners Europe Fund III "E" à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Partners Europe Fund III "E" et au moment de l'apport de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" par Equistone Partners Europe Fund III "E" à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "E" qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 5. Concernant la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F":
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de cinq cent soixante-dix mille quatre cent quatorze Euros (EUR 570.414,-) payable par la Société à Equistone Partners Europe Fund III "F";
- Equistone Partners Europe Fund III "F" est le seul propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F", est le seul ayant droit à la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F";
 - La Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de cinq cent soixante-dix mille quatre cent quatorze Euros (EUR 570.414,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- La Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" apportée à la Société est librement cessible par Equistone Partners Europe Fund III "F" à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Partners Europe Fund III "F" et au moment de l'apport de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" par Equistone Partners Europe Fund III "F" à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "F" qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6. Concernant la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G":
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de cinquante mille huit cent quarante-huit Euros (EUR 50.848,-) payable par la Société à Equistone Partners Europe Fund III "G";
- Equistone Partners Europe Fund III "G" est le seul propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G", est le seul ayant droit à la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G";
 - La Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" est certaine, liquide et exigible;



- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de cinquante mille huit cent quarante-huit Euros (EUR 50.848,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- La Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" apportée à la Société est librement cessible par Equistone Partners Europe Fund III "G" à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Partners Europe Fund III "G" et au moment de l'apport de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" par Equistone Partners Europe Fund III "G" à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Partners Europe Fund III "G" qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 7. Concernant la Créance Equistone Founder Partner L.P.:
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de neuf mille cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 9.196,-) payable par la Société à Equistone Founder Partner L.P.:
- Equistone Founder Partner L.P. est le seul propriétaire de la Créance Equistone Founder Partner L.P., est le seul ayant droit à la Créance Equistone Founder Partner L.P. et possède le droit de disposer de la Créance Equistone Founder Partner L.P.:
 - La Créance Equistone Founder Partner L.P. est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Equistone Founder Partner L.P. apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de neuf mille cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 9.196,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu:
- La Créance Equistone Founder Partner L.P. apportée à la Société est librement cessible par Equistone Founder Partner L.P. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Equistone Founder Partner L.P. à la Société ont été ou seront accomplies par Equistone Founder Partner L.P. et au moment de l'apport de la Créance Equistone Founder Partner L.P. par Equistone Founder Partner L.P. à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Equistone Founder Partner L.P. qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 8. Concernant la Créance Eurovent III:
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de quatre mille deux cent vingt-neuf Euros (EUR 4.229,-) payable par la Société à Eurovent III;
- Eurovent III est le seul propriétaire de la Créance Eurovent III, est le seul ayant droit à la Créance Eurovent III et possède le droit de disposer de la Créance Eurovent III;
 - La Créance Eurovent III est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Eurovent III apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de quatre mille deux cent vingt-neuf Euros (EUR 4.229,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- La Créance Eurovent III apportée à la Société est librement cessible par Eurovent III à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur: et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Eurovent III à la Société ont été ou seront accomplies par Eurovent III et au moment de l'apport de la Créance Eurovent III par Eurovent III à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Eurovent III qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.
 - 9. Concernant la Créance Barclays Industrial Investments Limited:
- les comptes intérimaires datés du 30 juin 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires) indiquent une créance d'un montant de six cent soixante et un mille vingt-six Euros (EUR 661.026,-) payable par la Société à Barclays Industrial Investments Limited;
- Barclays Industrial Investments Limited est le seul propriétaire de la Créance Barclays Industrial Investments Limited, est le seul ayant droit à la Créance Barclays Industrial Investments Limited et possède le droit de disposer de la Créance Barclays Industrial Investments Limited;
 - La Créance Barclays Industrial Investments Limited est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance Barclays Industrial Investments Limited apportée à la Société d'après les Comptes Intérimaires annexés est de six cent soixante et un mille vingt-six Euros (EUR



661.026,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance Barclays Industrial Investments Limited apportée à la Société est librement cessible par Barclays Industrial Investments Limited à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Barclays Industrial Investments Limited à la Société ont été ou seront accomplies par Barclays Industrial Investments Limited et au moment de l'apport de la Créance Barclays Industrial Investments Limited par Barclays Industrial Investments Limited à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Barclays Industrial Investments Limited qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Ces neuf (9) certificats et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associées décident de modifier l'article 6.1 des Statuts afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital de la Société est fixé cent soixante-neuf millions cinq cent dix-huit mille sept cent vingt-six Euros (EUR 169.518.726), représenté par vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante et une (21.189.841) parts sociales de Classe A, vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante et une (21.189.841) parts sociales de Classe B, vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante et une (21.189.841) parts sociales de Classe C, vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante et une (21.189.841) parts sociales de Classe D, vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante et une (21.189.841) parts sociales de Classe E, vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante et une (21.189.841) parts sociales de Classe F, vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante (21.189.840) parts sociales de Classe G et vingt et un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante (21.189.840) parts sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

"Les Associées décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2012. Relation GRE/2012/3031. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012148824/828.

(120196701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Panattoni Northern Europe Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.660.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



PDC Western Europe S.à r.l. a private limited liability company existing under the laws of The Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, under process of registration with the Trade and Company Register of Luxembourg

here represented by Mrs. Catherine DELSEMME, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may secure the payment of any money, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of Panattoni Northern Europe Development S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.



In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.
 - Art. 12. The Company may redeem its own shares subject to the revelant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.



Art. 17. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

- Art. 20. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 21.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company



Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders .
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by PDC Western Europe Sarl as aforementioned.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 2. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Panattoni Luxembourg Directorship S.à.r.l., the private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B144.945

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.150,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



PDC Western Europe S.à.r.l., une société a responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 203 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, employée prive, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

De plus, la Société peut établir, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir tout opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La dénomination social de la Société sera Panattoni Northern Europe Development S.à r.l..
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500.-), représentée par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.
 - Art. 12. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
 - Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.



Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à

recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

Art. 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

- Art. 20. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procèsverbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 22. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.



Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PDC Western Europe Sarl, susmentionnée.

Toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 2. Est nommée comme gérante unique de la Société pur une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B144.945.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à 1.150,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par ses surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2012. Relation GRE/2012/3828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012148485/434.

(120195883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.



Ymeletrob SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.931.

STATUTS

- 1. Monsieur MAURISSEN Henri, né le 21 octobre 1944 à Leipzig (Allemagne), demeurant à Les Chenevriers F-05300 Antonaves (France);
- 2. Monsieur BERTRAND Didier, né le 4 juillet 1959 à Rocourt (Belgique), demeurant au 163, Chaussée de Charleroi B-1060 Bruxelles (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 12/11/2012:

- **Art. 1** er . Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.
- Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
 - Art. 3. La dénomination est YMELETROB SC.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.
- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.
- Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur BERTRAND Didier, et 1 part à Monsieur MAU-RISSEN Henri, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.
- Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.
- Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.
 - Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.
- **Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.
- **Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.
- Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.



Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur BERTRAND Didier, né le 4 juillet 1959 à Rocourt (Belgique), est nommé gérant,
- 2. EDISYS SA, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommé cogérant,
- 3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012148670/70.

(120195786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Videodeals.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

EXTRAIT

En date du 9 novembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- La révocation d'Edit Steinberg, en tant qu'administrateur de classe A, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148637/12.

(120196008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Terra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.491.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TERRA INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 octobre 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14457.

- que la société «TERRA INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74 491,

constituée suivant acte notarié du 23 février 2000, publié au Mémorial C numéro 411 du 9 juin 2000, les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 495 du 26 mai 2005,

se trouve à partir de la date du 30 octobre 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 27 avril 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915.

concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148623/26.

(120195466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck